

RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES PETITIONS
chargée d'examiner l'objet suivant :

Pétition du groupe Socialiste, Verts et Sympathisants pour une amélioration à court terme du confort des voyageurs à la gare de Cossonay-Penthalaz

1. PREAMBULE

La Commission thématique des pétitions était composée de Mmes Aline Dupontet et Fabienne Despot (qui remplace Pierre-André Pernoud), et de MM. Pierre Guignard, Hans-Rudolf Kappeler, Jean-Marc Nicolet, Daniel Ruch, Daniel Trolliet, Filip Uffer, Philippe Germain et Serge Melly. Elle a siégé en date du 6 novembre 2014 sous la présidence de Mme Véronique Hurni. M. Pierre-André Pernoud était excusé.

M. Cédric Aeschlimann, Secrétaire de commission parlementaire, est remercié pour les notes de séance.

2. PERSONNES ENTENDUES

Pétitionnaires : Mme Dominique von der Mühl, M. Stéphane Zürcher, M. André Marendaz.

Représentant de l'Etat : DIRH, DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes), Julien Niquille, Responsable du domaine Offre et projets de transport public (DGMR).

3. DESCRIPTION DE LA PETITION

Suite au report des travaux de modernisation de la gare de Cossonay de 2018 à 2025 (voire 2030), les discussions concernant l'amélioration de la Gare et de ses accès ont été interrompues. Les pétitionnaires demandent à la commission des pétitions d'inviter l'ensemble des partenaires à reprendre contact et soutenir les démarches visant à la réalisation de travaux d'amélioration et d'aménagements à la gare de Cossonay-Penthalaz dans les plus brefs délais.

Les aménagements et les équipements de la gare sont vétustes et ne correspondent plus aux standards minimaux acceptables (l'accessibilité, le confort, l'aménagement des abords, les équipements, la signalétique).

Il était notamment question d'aménagement d'une plateforme de bus, de l'amélioration de la sécurité des piétons. Selon les pétitionnaires les CFF propriétaires des terrains ont interrompu le dialogue.

4. AUDITION DES PETITIONNAIRES

La pétition est soutenue par 2242 signatures et 17 communes, elle est également soutenue par l'Association régionale du Gros-de-Vaud (ARGDV) et par l'Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM).

Rappel des besoins par les pétitionnaires

- Depuis 2005-2006 la gare de Cossonay n'est plus desservie en personnel. Plus de coup de main pour les personnes en difficultés. Les accès, notamment concernant les personnes à mobilité réduite, sont vétustes. Le pont à niveau qui permettait au personnel de faire traverser quelqu'un qui ne pouvait pas prendre les escaliers n'existe plus. Il manque des bancs. L'éclairage n'est plus adapté.

- Il n'y a actuellement aucune rampe d'accès aux quais.
- La hauteur des quais n'a pas été adaptée.
- Rien n'a été entrepris depuis la fermeture des guichets en 2005-2006, notamment concernant les personnes à mobilité réduite, les poussettes, etc.
- Cette gare est desservie par 3 trains par heure, 4 lignes de bus et le funiculaire.
- 4000 voyageurs transitent par cette gare chaque jour selon les estimations. Les correspondances sont assurées pour les lignes entre Yverdon et Vallorbe avec un changement à Cossonay.
- 70 à 80% des utilisateurs partent en direction de Lausanne.

Des discussions ont déjà eu lieu entre la Municipalité de Penthelaz, le canton de Vaud et les CFF pour les améliorations des infrastructures de cette gare, y compris la circulation routière.

Pour les pétitionnaires, il est important de distinguer et de séparer tout ce qui concerne les infrastructures routières, même s'il est difficile de les séparer du contexte de la gare, située au milieu de Venoge Parc.

Les pétitionnaires souhaitent revoir le contexte interne de la gare, à savoir l'accessibilité pour les utilisateurs. Des discussions ont, semble-t-il, lieu pour prolonger l'introduction des trains au ¼ d'heure jusqu'à La Sarraz, il faudra en conséquence améliorer les infrastructures, ce qui n'est pas prévu.

Cette pétition ne concerne pas les infrastructures lourdes, mais met l'accent sur l'accessibilité, afin d'évaluer aujourd'hui, ce qui peut être mis en place rapidement pour améliorer le confort des usagers.

Discussion avec les pétitionnaires

Des membres de la commission s'interrogent sur le sens d'interpeller le Grand Conseil sans avoir au préalable cherché à organiser une rencontre avec les CFF au niveau communal. De même, y a-t-il eu des contacts avec des députés locaux.

Actuellement les discussions sont au point mort, il faut intervenir pour qu'elles reprennent sans tarder. Des solutions simples sont possibles sans devoir attendre les travaux de modernisation lourds reportés à 2025.

L'idée de cette pétition est de soutenir la Municipalité dans les démarches qu'elle a déjà engagée. Les pétitionnaires forment le vœu que le canton s'engage plus et fasse pression pour la reprise des discussions avec les CFF et les tous acteurs concernés. Les CFF ont leur calendrier et leur horaire et sans incitation, ils continuent selon leur propre fonctionnement. Un membre de la commission, incite les pétitionnaires à reprendre directement contact avec les CFF qui, selon lui, trouvent toujours les moyens de faire des améliorations ponctuelles, en discutant avec les acteurs concernés.

5. AUDITION DU REPRESENTANT DE L'ETAT

Monsieur Niquille rappelle le cadre général en termes d'aménagements ferroviaires et concernant la place de la gare. Les CFF sont responsables de leurs infrastructures. Avec le nouveau FAIF adopté le 9 février 2014, il appartient aux CFF d'organiser des programmes de 4 ans dans lesquels ils rénovent leurs gares. C'est dans ce cadre que la gare de Cossonay-Penthelaz devrait être aménagée avec des quais à la bonne longueur et à la bonne hauteur, et un accès libre de marches tel que demandé par les pétitionnaires. Le délai légal de ces aménagements est fixé par la Loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) au 31 décembre 2023.

Par rapport au projet étudié initialement, soit la mise à niveau de la gare dans son emplacement actuel, une nouvelle directive de l'OFT empêche de réaliser des quais dans une courbe pour des questions de lacune qui peut être dangereuse entre le train et le quai. Un nouveau projet a dû être élaboré avec le déplacement de la gare en direction de Lausanne sur un tronçon droit. Des réflexions avec les questions du transport de marchandises doivent être conduites pour l'intégrer dans ce nouvel environnement.

Les CFF prévoient d'inscrire cette gare dans la prochaine convention de prestation en 2021-2024, le délai légal selon la LHand étant le 31 décembre 2023. Le canton a demandé s'il pouvait avancer et préfinancer ces travaux. L'OFT a refusé car le FAIF prévoit que le financement est effectué directement par la Confédération. L'OFT ne permet pas non plus de saucissonner le projet en faisant les quais, puis la rampe, etc. Le projet doit être global, conforme aux directives, avec un financement dans la période 2021-2024.

Ainsi, le projet imaginé initialement n'est plus possible. C'est la raison pour laquelle les discussions avec les autorités ont été interrompues dans ce secteur. Concernant la mention des délais dans la pétition, l'entrée en vigueur du RER vaudois, avec la liaison au ¼ d'heure entre Cully et Cossonay, est fixée à 2018, sans compter les oppositions. Monsieur Niquille ignore quelle est la référence à 2025 et estime qu'il y a une confusion avec ce que l'OFT a proposé, à savoir d'avoir des étapes de développement, tous les 5 ans. 2025 est la prochaine étape de développement, mais elle n'est pas liée avec une mise à niveau de la gare de Cossonay-Penthalaz, puisque celle-ci est soumise à la LHand.

Monsieur Niquille aborde ensuite la question de l'espace à disposition, qui se révèle complexe, avec des propriétés de privés et les moulins de Cossonay très proches des voies CFF, l'abri vélo, l'ancienne armurerie, les toilettes et un ancien canal qui va être remis en service pour turbiner.

Qui est propriétaire de quoi ?

A cette question d'un membre de la commission, Monsieur Niquille précise que le bâtiment de la gare, les installations de sécurité le long du canal et les toilettes appartiennent aux CFF. La gare est louée et les installations de sécurité pourraient être démolies et déplacées. L'ancienne armurerie et l'Hôtel ne sont pas propriété des CFF. De manière générale, la DGMR est à disposition pour clarifier ce qu'attend la commune et pour faire le relai avec les CFF. Il remarque que le message qui arrive à Lausanne n'est pas toujours clair. La focalisation sur l'aménagement global s'est probablement faite au détriment de mesures possibles à court terme pour apaiser la situation en attendant.

Dans la suite de la discussion, Monsieur Niquille explique que le dialogue a lieu entre la DGMR et la commune. Mais qu'il serait aussi nécessaire d'y associer les CFF. Le problème, parfois, est de ne pas savoir quelles sont exactement les doléances communales. Une clarification permettrait d'aller dans leur sens.

6. DELIBERATIONS

Lors de la discussion au sein de la commission la question de visiter les lieux et de rencontrer des représentants des autorités locales a été évoquée, une majorité de commissaires (5 non, 3 oui, 3 abstentions) n'ont pas jugé utile cette proposition de visite sur place.

Certains membres de la commission estiment que la pétition n'est pas le bon moyen pour faire avancer les choses. Ils estiment qu'il serait plus adéquat de favoriser le dialogue au niveau des autorités communales, des acteurs concernés et des CFF. D'autres ont estimé qu'il faut encourager la démarche en renvoyant la pétition au Conseil d'Etat.

7. VOTE

Prise en considération de la pétition

Par 5 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions, la commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération cette pétition et de la renvoyer au Conseil d'Etat.

Lausanne, le 29 décembre 2014.

Le rapporteur :
(Signé) Filip Uffer